

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 04/2023
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 368'500.-- TTC pour l'acquisition
et l'installation de 2 salles de classes modulables au CCS

Délégué municipal

M. Yann Muffat

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

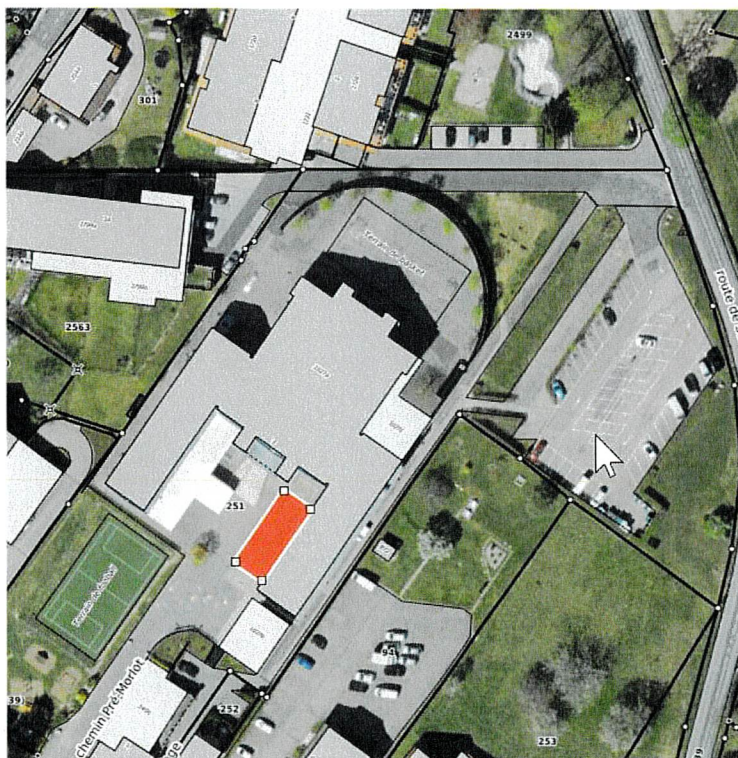
1. Préambule

Le nombre d'enfants en âge d'être scolarisé augmente significativement depuis plusieurs années. Cette tendance a un impact significatif sur le taux d'occupation de nos installations scolaires communales qui sont déjà saturées depuis la dernière rentrée scolaire. L'augmentation des besoins pour la prochaine rentrée s'est traduite par une demande de l'EPSGE pour l'ouverture de deux classes supplémentaires.

2. Descriptif

Le besoin en salles de classe supplémentaires s'est fait ressentir dès la rentrée d'août 2022. En effet, le manque de salles a contraint une enseignante à utiliser une partie des couloirs pour donner les cours de travaux manuels. Cette solution temporaire ne peut pas être pérennisée et une solution doit être mise en place par le biais d'une salle dédiée. De plus, l'augmentation régulière des effectifs nécessite l'ouverture d'une classe supplémentaire.

N'ayant pas de bâtiment disponible à proximité immédiate de l'école pour la création d'une salle de travaux manuels et d'une salle de classe, la seule alternative possible est la mise en place de portacabines modulables, comme c'est le cas depuis de nombreuses années. La surface pour l'installation projetée n'étant pas disponible dans l'enceinte de l'école, les classes seront installées au-dessus des portacabines existants situés côté lac de l'entrée de l'école.



Zone d'implantation projetée

L'accès se fera au moyen d'un escalier métallique et d'une passerelle. Dans un souci d'économie, et compte tenu du caractère temporaire de ces aménagements, il n'est pas prévu de rendre ces classes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, aucun élève ou enseignant ne requiert une telle installation. Si cela devait être le cas dans le futur, l'EPSGE planifiera l'ensemble des activités d'enseignement dans des salles accessibles dans le bâtiment scolaire existant.

Pour ce faire, plusieurs options ont été étudiées, que ce soit la location ou l'achat. Au terme de notre analyse, et sur la base des offres reçues, nous avons constaté qu'un achat des modules souhaités serait financièrement plus intéressant si ces derniers devaient rester en place aux minimums trois ans.

À ce stade, l'ouverture du complexe scolaire du Bix n'est pas planifié avant la rentrée scolaire 2026. Il apparaît donc que les 2 classes supplémentaires seront nécessaires pour au moins 3 ans. Il est dès lors raisonnable de penser que ces modules devront rester en place plusieurs années, raison pour laquelle la Municipalité a privilégié l'achat à la location.

D'autre part, dès lors que l'utilisation de ces modules ne sera plus requise, la Municipalité sera à même de les revendre ou de les proposer en location à d'autres communes qui en auraient la même utilité.

Compte tenu des délais de livraison qui sont conséquents et afin d'assurer une mise en service pour la prochaine rentrée scolaire, la confirmation de commande interviendra dès que possible.

3. Coûts

Compte tenu de ce qui précède, les coûts peuvent être résumés ainsi :

Électricité	CHF	2'857.--
Sanitaire	CHF	5'282.--
Procédure de permis de construire (estimation)	CHF	3'000.--
Achat de 2 salles de classe composée de 14 containers modulables, d'un escalier et d'une passerelle d'accès (comprenant la livraison, la mise en place et les pompes à chaleur)	CHF	305'850.--
Honoraires architecte	CHF	7'300.--
Honoraires géomètre	CHF	1'500.--
Total intermédiaire HTVA	CHF	325'789.--
TVA 7.7%	CHF	25'085.75
Sous-total TTC	CHF	350'874.75
Divers et imprévus	CHF	17'625.25
Total TTC	CHF	<u>368'500.--</u>

Plan d'investissement :

Cette dépense n'était pas prévue au plan d'investissement.

4. Charges financières

Les charges financières annuelles moyennes s'élèvent à CHF 40'903.50 TTC. Cela représente une charge de CHF 140.51 par habitant (hors fonctionnaires internationaux). A noter que ces coûts seront refacturés à l'AISGE.

5. Conclusion

Dans la mesure où cette dépense est indépendante de la volonté municipale, et commandée par une exigence légale à laquelle nous ne pouvons nous soustraire, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

- Vu le préavis municipal n° 04/2023 relatif à la demande de crédit de CHF 368'500.-- TTC pour l'acquisition et l'installation de 2 salles de classes provisoires au CCS
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Vu le rapport de la commission des finances
- Oùï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 04/2023 relatif à la demande de crédit de CHF 368'500.-- TTC pour l'acquisition et l'installation de 2 salles de classes provisoires au CCS.
2. de financer ce dernier par la trésorerie.
3. d'amortir cet objet sur 10 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 20 février 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Quentin Pommaz